



Bulletin municipal



Décembre 2020

SOMMAIRE

■ INFORMATIONS MUNICIPALES

Présentation nouvelle équipe	p. 3
Les commissions municipales.....	p. 3
Inscription école publique.....	p. 4
Carte d'identité et passeport	p. 4
Service national	p. 4
Recensement population 2021.....	p. 4
Inscription liste électorale	p. 4
Défibrillateur	p. 4
État civil.....	p. 4
Comptes-rendus du Conseil Municipal..	p. 5
Budget primitif.....	p. 7
Tarifs cantine, garderie, cimetière, salle culturelle, centre aéré de St Meen....	p.7-8
Autorisations d'urbanisme	p.9
Confection de masques.....	p.9
Divagation des chiens.....	p.10
GIGN	p.10

■ VIE LOCALE

École	p. 11
Bibliothèque	p. 11
CCAS.....	p. 12
Assistants maternelles.....	p.12
RIPAME.....	p.12
Marché de Noël.....	p.12
Maisons fleuries.....	p.13

■ TRAVAUX

Aménagement du bourg	p. 13
Entretien voirie.....	p. 14
École.....	p.14
Terrain de Foot	p.14

■ VIE ÉCONOMIQUE

■ VIE ASSOCIATIVE

ACCA.....	p.15
Les amis de St Laurent.....	p.15
Club de la Gaieté	p.15
Association des Parents d'Elèves	p.16
Comité des fêtes	p.16
Un souffle pour marcher	p.16
UNC-AFN-Opex	p.17
US Le Crouais	p.17
Calendrier des fêtes 2021	p.18

■ INFORMATIONS DIVERSES

SMICTOM	p.19
L'office des sports de St-Méen Montauban ..	p.19
L'office du tourisme	p.20
Transport scolaire.....	p.20
Travaux piscine St Méen	p.21
Transport à la demande	p.21
Covoiturage	p.21
Aides pour la rénovation et l'amélioration de l'habitat	p.21

HISTOIRE DE LA COMMUNE

ZOOM SUR... RÉTROSPECTIVE

EDITORIAL

“ Madame, Monsieur,
Chères crouaisiennes,
Chers crouaisiens,



Je tiens d'abord à remercier les électeurs et les électrices qui se sont déplacés pour voter malgré la pandémie qui s'annonçait et qui est toujours d'actualité. Celle-ci n'a pas entaché l'ardeur d'une nouvelle équipe municipale

que je représente et nous avons tous à cœur de mener à bien les différents projets. L'un d'entre eux, commencé durant le dernier mandat et que chacun d'entre vous peut voir, est l'aménagement du bourg qui va se poursuivre dans les mois à venir.

La tradition voulait que l'on se retrouve en fin d'année pour la cérémonie des vœux de la municipalité et la remise des prix de maisons fleuries. Je déplore beaucoup que cet échange ne puisse avoir lieu cette année ; c'est un moment de convivialité, dans une ambiance chaleureuse où chacun d'entre vous est le bienvenu.

Je ne voudrais pas terminer ce mot sans avoir une pensée amicale pour celui qui a géré notre commune durant 19 années : Armel JALU.

Malgré les événements qui ont pu toucher, affecter certains d'entre vous, tous les élus se joignent à moi pour vous souhaiter une très belle année 2021. Que vos projets professionnels ou personnels se concrétisent, mais surtout qu'elle vous garde en bonne santé.

Avec mes sentiments dévoués,

Daniel CHICOINE, Maire de Le Crouais ”



Horaires d'ouverture de la Mairie

La mairie est ouverte :

- le lundi de 9h à 12h
et de 13h30 à 16h30 ;
- le mardi et vendredi
de 9h à 12h ;
- le premier samedi de
chaque mois de 9h à 12h.



Elle est fermée le mercredi et le jeudi.

Tél. : 02 99 09 68 88 - Email : mairie.lecrouais@wanadoo.fr - Site : www.lecrouais.bzh

Présentation de la nouvelle équipe municipale



De gauche à droite : Marie-Paule Chéro, Jonathan Forestier, Odile Jagu, Patrick Glotin, Henri Touanel, Jocelyne Lebreton, Daniel Chicoine, Annie Jouanne, Gérard Gorré, Gwenaël Girard, Manolita Santier-Percherel, Gilbert Trutin, Rémy Chouan, Sylvie Odie, Sylvette Servant.



De gauche à droite : Gérard Gorré (1^{er} adjoint), Marie-Paule Chéro (3^{ème} adjoint), Daniel Chicoine (Maire), Henri Touanel (2^{ème} adjoint), Rémy Chouan (4^{ème} adjoint).

Les commissions municipales

Le Conseil municipal a procédé à la désignation des membres des commissions municipales le 23 juin 2020 :

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) :

Titulaires : Daniel CHICOINE, Henri TOUANEL, Rémy CHOUAN, Annie JOUANNE, Jocelyne LEBRETON, Gilbert TRUTIN

Suppléants : Marie-Paule CHERO, Jonathan FORESTIER, Gwenaël GIRARD, Patrick GLOTIN

COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES :

Jocelyne LEBRETON

COMMISSION EDUCATION ET AFFAIRES SCOLAIRES :

Gérard GORRE, Manolita SANTIER PERCHEREL, Sylvie ODIE, Daniel CHICOINE

COMMISSION CCAS :

Titulaires : Jocelyne LEBRETON, Gérard GORRE, Odile JAGU, Annie JOUANNE, Sylvette SERVANT, Daniel CHICOINE

Extra-Municipaux : Camille LEVREL, Eliane OLIVE, Marie-Claude PINAULT, Marie-France TOUPE

COMMISSION FINANCES :

Titulaires : Henri TOUANEL, Gwenaël GIRARD, Odile JAGU, Marie-Paule CHERO, Sylvie ODIE, Daniel CHICOINE

Extra-Municipal : Alain BUSNEL

COMMISSION ANIMATIONS, FETES, CEREMONIES, ASSOCIATIONS, SPORTS, COMICE AGRICOLE :

Henri TOUANEL, Sylvette SERVANT, Manolita SANTIER PERCHEREL, Jocelyne LEBRETON, Gwenaël GIRARD, Patrick GLOTIN, Daniel CHICOINE, Rémy CHOUAN

COMMISSION GESTION DU PERSONNEL :

Marie-Paule CHERO, Sylvie ODIE, Gérard GORRE, Rémy CHOUAN, Jonathan FORESTIER, Gwenaël GIRARD, Daniel CHICOINE

COMMISSION COMMUNICATION :

Titulaires : Odile JAGU, Gérard GORRE, Marie-Paule CHERO, Annie JOUANNE, Sylvette SERVANT, Manolita SANTIER PERCHEREL, Jocelyne LEBRETON

Extra-municipaux : Marie-Annick HERVE, Marie LEVREL, Séverine LUCAS

COMMISSION URBANISME, BATIMENTS COMMUNAUX, HYGIENE ET SECURITE :

Titulaires : Rémy CHOUAN, Gwenaël GIRARD, Gilbert TRUTIN, Patrick GLOTIN,

Annie JOUANNE, Daniel CHICOINE

Suppléant : Jonathan FORESTIER

Extra-municipal : Jean-Yves RAMARE

COMMISSION VOIRIE :

Titulaires : Rémy CHOUAN, Jonathan FORESTIER, Gilbert TRUTIN, Patrick GLOTIN, Annie JOUANNE, Daniel CHICOINE

Extra-municipaux : Jean-Yves RAMARE, Eugène COULON, Armel OLIVE

BIBLIOTHEQUE :

Annie JOUANNE, Jocelyne LEBRETON

Bénévoles : Danielle BOUETARD, Marie-Noëlle CHESNEL, Liliane GORRE, Marie-Aimée GUILLEUX, Christine HAMARD, Béatrice HUARD, Marie LEVREL, Johan MALLARD, Yolande MESNAGE, Claire MOREL

DELEGUES AU SMICTOM Centre Ouest :

Gilbert TRUTIN et Gérard GORRE

OFFICE DE TOURISME :

Gérard GORRE

OFFICE DES SPORTS :

Patrick GLOTIN

CORRESPONDANT DEFENSE :

Daniel CHICOINE

Inscription école publique

Le code de l'éducation prévoit que « tout enfant doit pouvoir être accueilli à l'âge de trois ans dans une école maternelle ou une classe enfantine le plus près de son domicile si sa famille en fait la demande ». Il convient de préciser qu'il n'y a pas d'obligation d'admission en cours d'année scolaire pour les enfants ayant trois ans après la rentrée. L'inscription à l'école maternelle se fait à

la Mairie et l'admission doit être validée par la Direction de l'école. L'inscription doit se faire au plus tard au mois de juin précédant la rentrée scolaire. Elle sera enregistrée sur présentation du livret de famille, carte d'identité ou copie d'extrait d'acte de naissance, d'un justificatif de domicile et d'un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge.

Carte d'identité et passeport

La commune de Saint-Méen-le-Grand est désormais dotée depuis le 14 mai 2018 d'une borne biométrique permettant d'effectuer les demandes de passeports et de cartes nationales d'identité. Pour faire une demande, il faut remplir une pré-demande de passeport/CNI sur le site internet de l'ANTS <https://ants.gouv.fr> ce

qui permet d'obtenir un formulaire avec un code flash. Ensuite, il faut prendre obligatoirement rendez-vous avec les services de la mairie au 02 99 09 60 61.



Recensement de la population

Compte tenu de la situation sanitaire, le recensement est reporté en 2022.



ETAT CIVIL

■ Naissances

Le 11 février 2020 > **Azélie BELLANGER**
Le 12 février 2020 > **Thiméo PILORGET**
Le 17 mars 2020 > **Théo UYTTERSROT**
Le 1^{er} mai 2020 > **Maëlyne GOLTAIS**
Le 24 mai 2020 > **Milio GHEORGHE**
Le 7 juin 2020 > **Marius FOUVILLE**
Le 23 juin 2020 > **Margaux CAPES**
Le 11 septembre 2020 > **Kélyann GESLIN**
Le 17 octobre 2020 > **Agathe HEVIN**
Le 4 novembre 2020 > **Sarah BESSELIÈVRE**
Le 8 novembre 2020 > **Alicia BONNIER**

■ Décès

Le 5 mars 2020 > **Nellie MESNAGE épouse COULON**
Le 12 mars 2020 > **Isabelle BRIAND épouse BUNOUF**
Le 17 juillet 2020 > **Germain EVEN**
Le 29 août 2020 > **Pierre MERCERIE**
Le 24 septembre 2020 > **Odette BRUNET épouse BOULESTEIX**
Le 10 octobre 2020 > **Alain MARY**
Le 14 novembre 2020 > **Angèle GILLOUAYE épouse ROSSIGNOL**
Le 27 novembre 2020 > **Albert RAMARE**



Service National - Recensement

Tous les Français(es) âgé(e)s de 16 ans doivent se faire recenser auprès de la mairie de leur domicile (au plus tard à la fin du 3^e mois suivant leur 16^e anniversaire).

Se faire recenser permet d'être automatiquement inscrit sur les listes électorales à l'âge de 18 ans, mais également d'être convoqué à la journée défense et citoyenneté et ainsi de pouvoir candidater aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique.



Inscription liste électorale

Vous avez 18 ans ou vous êtes nouvellement domicilié à Le Crouais : pensez à vous inscrire sur les listes électorales à la mairie. Conditions pour vous inscrire : présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Défibrillateur

Un défibrillateur est installé à la disposition du public sur le côté gauche de la mairie (côté terrain de foot).

Le défibrillateur est un appareil qui permet au cœur, dans certains cas, de reprendre un rythme normal grâce à l'envoi de chocs électriques.



Son utilisation est très simple et sécurisée : pas besoin de formation préalable, l'utilisateur est guidé par des consignes orales et l'appareil analyse automatiquement l'activité du cœur et décide lui-même de l'envoi ou non d'un choc électrique. De ce fait, il sécurise la manipulation et empêche toute prise de décision hasardeuse. Ainsi toute personne peut s'en servir sans risque.

Comptes-rendus du conseil municipal

SEANCE DU 29 OCTOBRE 2019

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve**, pour régularisation, la vente au profit de M. PIRAULT et Mme GASNOT, d'une partie du domaine public d'une superficie de 84 m² à confirmer.

- **approuve** la participation de la commune au centre de loisirs de Saint-Méen-le-Grand à hauteur de 8375 euros pour l'année 2020.

- **décide** de maintenir les tarifs de la salle culturelle pour 2020 et de demander deux chèques de caution, l'un du montant total de la location et l'autre de 200€.

- **décide** de maintenir, sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 1% et approuve les exonérations énumérées en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme.

- **décide** de se porter acquéreur du bien situé au 12, rue des Courtils à Le Crouais – parcelles B1042, B696 et B664, appartenant à la famille MARTIN BOUDREUIL MESNAGE, au prix de 7.50€ TTC du mètre carré.

- **décide** de se porter acquéreur d'une partie de la parcelle cadastrée section B n°227, correspondant au parking du commerce situé 5, rue des Courtils à Le Crouais, pour un euro symbolique.

- **décide** de la mise à disposition gratuite de la salle associative pour les candidats potentiels aux prochaines élections municipales.

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2019

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** la décision d'entreprendre les démarches nécessaires auprès des organismes financiers pour un emprunt

de 300 000 euros sur 12 ans et demande la comparaison des taux fixes et taux variables.

- **approuve** les mesures exceptionnelles d'urgence de salubrité entreprises à ce jour dans le logement sis 5, rue des Courtils et demande le remboursement de l'ensemble des travaux aux propriétaires du logement : Monsieur ESSIRARD Christophe et Madame DANJOU Marylène.

- **prend acte** de l'instauration d'un menu végétarien à la cantine scolaire, conformément à la loi EGalim.

SÉANCE DU 14 JANVIER 2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **valide** le projet de création d'un nouvel arrêt de car scolaire sur le parking de la mairie pour un montant de 9210.22€ HT et sollicite de la Région, une subvention de 6447.15€.

- **approuve** la participation de la commune au centre de loisirs de St Méen pour un montant de 11672 euros pour l'année 2020, abroge la précédente délibération du 29 octobre 2019 et demande à la commune de Saint Méen-le-Grand de revoir le problème de non-participation de certaines communes membres pour les années suivantes.

- **valide**, après avoir pris connaissance des différentes offres, la souscription d'un emprunt de 300 000€ sur 12 ans auprès du Crédit Mutuel de Bretagne au taux fixe de 0,56% pour financer les travaux d'aménagement du bourg.

- **prend acte** de la fermeture définitive du commerce Ty Ar Groez suite au départ du gérant le 8 janvier 2020 et décide de porter à l'étude l'acquisition éventuelle du bâtiment.

- **prend note** de la reprise de contact avec la société AQUASOL désignée pour le curage des boues de la station d'épuration.

- **décide** d'adresser des courriers de mise en demeure aux propriétaires de dépôts sauvages de déchets constatés sur la commune, portant gravement atteinte à l'environnement.

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **décide**, à l'unanimité, de se porter acquéreur du bien immobilier sis 5, rue des Courtils, pour un montant de 80 000€.

- **valide** les modifications du tableau des emplois présentées.

- **prend acte**, vu la délibération du 11 juin 2019 portant sur l'acquisition d'un bien appartenant à Monsieur et Madame LEMOINE, de la nouvelle superficie rectifiée à 105 m², l'acquisition étant validée au prix de 0.45€ TTC par m².

- **valide** le tableau des congés du personnel communal à 28 jours annuels pour un agent à temps complet (25 jours de congés, 2 jours de fractionnement et 1 journée du maire).

- **prend acte** de la vidange des bassins de la station d'épuration prévue en août 2020.

SÉANCE DU 28 MAI 2020

Installation du nouveau Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Armel JALU, maire sortant.

Election du Maire sous la présidence de Monsieur Gérard GORRE, doyen d'âge : Monsieur Daniel CHICOINE, élu à l'unanimité, est proclamé maire et installé dans ses fonctions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de créer quatre postes d'adjoints au Maire.

Après appel à candidature, les adjoints, élus à l'unanimité, sont installés dans leurs fonctions :

- **Premier adjoint** en charge de l'éducation, du social et suppléant à la Communauté de Communes : **Monsieur Gérard GORRE.**

- **Deuxième adjoint** en charge des finances, de l'animation, des fêtes et cérémonies et du sport : **Monsieur Henri TOUANEL.**

- **Troisième adjoint** en charge du personnel et de la communication : **Madame Marie-Paule CHERO.**

- **Quatrième adjoint** en charge des travaux et de la voirie : **Monsieur Rémy CHOUAN.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **décide** de confier à Monsieur le Maire les délégations énumérées selon les dispositions du code général des collectivités territoriales.

- **décide**, avec effet immédiat, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et des adjoints comme suit : 40,3 % de l'indice brut de référence 1015, à Monsieur le Maire et 10,7 % de l'indice brut de référence 1015, aux adjoints au Maire.

SÉANCE DU 23 JUIN 2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** à l'unanimité les comptes administratifs 2019 des budgets suivants : budget principal, budget assainissement, budget CCAS, budget Caisse des Ecoles, budget SPANC, budget lotissement la Règnerais.

- **approuve** les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur.

- **décide** d'affecter au budget pour 2020, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés» la somme de 107 299.86€ permet-

tant de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

- **approuve** à l'unanimité les budgets primitifs 2020 tels qu'ils sont présentés.

- **décide** à l'unanimité d'augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 de 0.5 point.

- **décide** de voter les subventions 2020 pour les associations.

- **désigne** M. Henri TOUANEL pour représenter la collectivité au SDE35, et M. Gilbert TRUTIN en qualité de suppléant.

- **désigne** M. Daniel Chicoine, Maire, pour représenter la collectivité au COS Breizh.

- **dresse**, conformément à l'article 1650 du code général des impôts, une liste de 24 noms en vue de la nomination des membres de la commission communale des impôts directs par le Directeur des services fiscaux.

- **procède** à la désignation des membres des commissions municipales.

- **accepte** la demande de l'association US Le Crouais pour le paiement des factures de gaz se rapportant aux vestiaires.

- **décide**, vu les demandes émises par les usagers et au regard du contexte sanitaire, de prendre un arrêté de fermeture temporaire de la salle culturelle dans le cadre des locations aux particuliers.

- **refuse** la demande de M. Pannetier concernant la vente hors de la commune de la licence IV dont il dispose et réitère son offre de rachat.

SÉANCE DU 10 JUILLET 2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **procède** à l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

- **approuve** la proposition de vente de la licence IV émise par M. Pannetier pour un montant de 1000€.

- **valide** l'actualisation des tarifs de cantine par une augmentation de 5 centimes et conserve les tarifs de la garderie ainsi que les horaires pratiqués sur l'an-

née scolaire 2019-2020 pour la rentrée scolaire de septembre 2020.

- **désigne** Mme Manolita SANTIER-PERCHEREL et Mme Sylvie ODIE pour représenter la commune au conseil d'administration de la caisse des écoles.

- **prend acte** de la décision de fusionner les arrêts de car de Bel Air et du Pas de la Lande prise par la Région.

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** le plan de financement prévisionnel de l'opération d'aménagement du centre bourg et sollicite la Communauté de Communes Saint Méen-Montauban pour l'octroi d'un fonds de concours solidarité à hauteur de 29 174€.

- **sollicite** du Département d'Ille-et-Vilaine, une aide financière au titre de l'appel à projets « dynamisation des centres bourgs 2020 » au titre de l'acquisition du dernier commerce de la commune.

- **décide** de maintenir la taxe d'aménagement au taux de 1% et des exonérations prévues en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme.

- **fixe** la durée d'amortissement du compresseur de la station d'épuration à 10 ans.

- **fixe** la durée d'amortissement des subventions d'équipement à 10 ans.

- **approuve** la création d'un poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité pour l'année scolaire 2020-2021 sur le poste d'agent de collectivité pour la cantine et la garderie.

- **désigne** Monsieur Gérard GORRE pour représenter la municipalité à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

- **prend acte** de la décision du CCAS d'annuler le repas annuel compte-tenu de la situation sanitaire.

- **prend acte** de la réouverture de la bibliothèque



Les procès-verbaux des Conseils Municipaux sont consultables dans leur intégralité en Mairie.

Budget primitif 2020

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT : Prévisions

D'où viennent les ressources de la commune ?

Quelles sont nos dépenses courantes ?



- 002 EXCÉDENTS ANTÉRIEURS REPORTÉS
- 013 ATTÉNUATION DE CHARGES
- 70 PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES
- 73 IMPOTS ET TAXES
- 74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS
- 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE
- 76 PRODUITS FINANCIERS
- 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS
- 011 CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL
- 012 CHARGES DE PERSONNEL
- 022 DÉPENSES IMPRÉVUES
- 023 VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT
- 042 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS
- 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE
- 66 CHARGES FINANCIÈRES

Total budget de fonctionnement 2020 : 434 183 €

Le budget d'investissement : prévisions - opérations principales

- Aménagement du bourg > 254 551 €
- Travaux SDE..... > 56 000 €
- Aquisitions foncières..... > 78 642 €
- Travaux école..... > 600 €
- Logiciels..... > 3 000 €

Budgets annexes

Assainissement collectif

Section fonctionnement..... > 148 480 €
Section investissement..... > 99 486 €

SPANC (assainissement non collectif)

Section fonctionnement..... > 2 500 €

Lotissement "La Régnerais"

Section fonctionnement..... > 185 280 €
Section d'investissement..... > 93 227 €

Caisses des Ecoles

Section fonctionnement..... > 13 293 €

CCAS

Section fonctionnement..... > 4 517 €
Section d'investissement..... > 1 220 €

Tarifs Cantine

Tarif enfant : prix unitaire 3,60 €.

Tarif adulte : prix unitaire 4,35 €.

Tarifs Garderie

Horaires du matin :

de 7h à 8h35..... > 2,15 €
de 7h30 à 8h35..... > 1,65 €

Horaires du soir :

de 16h15 à 17h45..... > 1,65 €
de 17h45 à 18h45..... > 1,45 €



Tarifs concessions cimetière et espace cinéraire

Columbarium		Cavurne		dispersion des cendres sans plaque	Concession cimetière	
15 ans	30 ans	15 ans	30 ans		15 ans	30 ans
350 €	700 €	155,50 €	306 €	80 €	75 €	140 €



Tarifs salle culturelle

Tarif hiver : du 16 octobre au 14 avril - **Tarif été** : du 15 avril au 15 octobre

2020	Commune	Hors commune	
		Été	Hiver
Salle	168 €	224 €	278 €
Salle + cuisine	257 €	314 €	370 €
Vin d'honneur (petite salle)	78 €	112 €	146 €
Caution	200,00 € + chèque de caution couvrant la location totale		
Réduction 2 ^e jour	50 %		
Salle associative	10€/h de présence pour demande extérieure		

Frais de fonctionnement pour les associations quand la location est gratuite :

Pour les belotes
ou assimilés> 78 €

Pour les repas
l'été.....> 101 €
l'hiver.....> 168 €

Assemblée générale entreprise ou divers : tarif idem hors commune.

Tarifs centre aéré de Saint-Méen-le-Grand

Vous trouverez ci-joint la grille de tarification pour l'accueil de loisirs.

Afin de bénéficier des services de l'accueil de loisirs associatif, la famille doit être adhérente à l'association Familles Rurales. Cette adhésion **d'un montant de 28 €** est valable pour une année.

Tarifs	JOURNÉE	
	Communes signataires	Hors communes
Quotient familial < 579	5,73 €	15,73 €
579 - 750	6,73 €	16,73 €
751 - 1000	7,05 €	17,05 €
1001 - 1500	9,80 €	19,80 €
> 1500	10,98 €	20,98 €
Hors CAF	15,38 €	25,38 €

Tarifs	DEMI-JOURNÉE	
	Communes signataires	Hors communes
Quotient familial < 579	4,30 €	11,80 €
579 - 750	5,05 €	12,55 €
751 - 1000	5,29 €	12,79 €
1001 - 1500	7,35 €	14,85 €
> 1500	8,23 €	15,73 €
Hors CAF	12,63 €	20,23 €

Il convient d'ajouter à ces tarifs le coût du repas : 3,60 €.

ATTENTION : Tarif accueil / garderie : 1 € le matin de 7h15 à 9h, 1 € le soir de 17h à 18h et 1 € de 18h à 19h (5 € supplémentaires par ¼ heure au-delà de la garderie).

La commune de LE CROUAIS est une commune signataire et participe financièrement au coût de la journée au Centre aéré en fonction du nombre d'enfants qui y participent.

Des suppléments pourront être demandés exceptionnellement à l'occasion d'animations spécifiques, telles que sorties, visites, spectacles...

Contact : 02.23.43.45.30 ou 06.82.76.63.26

Email : al.stmeen@famillesrurales.org



Autorisations d'urbanisme

■ Déclarations préalables

SOLUTION ENERGIE, 3 Les Mollières : installation de 6 panneaux photovoltaïques

PAYERNE BACCARD Hervé et Patricia, 17 rue du Verger : fin de la clôture existante, pose d'un portail coulissant et d'un portillon gris



FRIN André et Yvette, 13 Le Pas de la Lande : isolation extérieure du bâtiment

MASTER ENERGIE, 3 rue des Portes : pose de panneaux photovoltaïques

ROSSELIN Simone, 11 rue des Courtils : changement des ouvertures

CAPES Fabrice, 3 rue du Pressoir : construction d'un abri de jardin

BRUNET Julien, 1 rue du Pommeau : installation d'une clôture rigide

DY Jasmine et BROUARD Sylvain, 30 rue du Manoir : pose d'une clôture et construction d'un abri de jardin

PEDRON Denis, 32 rue du Manoir : création d'un carport à l'arrière de la maison et installation d'une clôture rigide

■ Permis de construire

SCI LA BASSE LAUNE, la Friche aux Moines : extension d'un bâtiment d'activités

L'HOMME Sébastien, 2 le Bois au Moine : construction d'un garage accolé à la maison existante

PAYERNE BACCARD Hervé et Patricia, 17 rue du Verger : construction d'une extension à usage de garage sur maison individuelle

FAIDO Steven et DURET Vanessa, la Poutais : construction d'une maison individuelle

EARL DU GRAND VAL, le Grand Val : construction d'une fosse de 2860 m² entièrement enterrée

Confection de masques



En Mars, l'affolement battait son plein avec l'invasion de la COVID-19. Le manque de masques était conséquent partout. En France, des couturières ont mis la main à la machine pour équiper les soignants en masques.

Confinement oblige, certaines activités étaient totalement arrêtées. Bloqués chez soi, les réflexions fusent... Pourquoi, à notre échelle ne pas aussi confectionner des masques pour la population la plus vulnérable... L'idée a été proposée dans un premier temps au groupe de couture. Corinne COMMEUREUC et Sylvette SERVANT se sont portées volontaires. Le projet a été présen-

té à l'équipe municipale qui l'a accepté. Une demande de matière première a été faite aux voisins, aux ami(e)s pour la confection de ces masques (draps, tissus et housses de couette ont généreusement été donnés). Fin avril, la fabrication de masques pour la commune de Le Crouais a enfin commencé. Mi-mai, les masques sont terminés mais... pénurie d'élastique, cela empêche la distribution...

Heureusement, Barbara finira enfin par en obtenir, après plusieurs passages en magasin. Et début juin, les 213 masques ont pu être distribués aux plus de 65 ans et à leurs conjoints.

La municipalité remercie particulièrement Sylvette SERVANT et Corinne COMMEUREUC pour la confection des masques en tissu distribués aux seniors de la commune dans cette période compliquée.



Divagation des chiens

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION

La divagation des chiens est interdite sur les voies publiques. La loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 stipule que « dans les lieux publics ou ouverts au public, les chiens doivent être tenus en laisse ».

Un chien est considéré en divagation si en dehors d'une action de chasse ou de garde d'un troupeau, il n'est plus sous la surveillance effective de son maître, ou lorsqu'il se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou lorsqu'il est éloigné de son



propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres.

Laisser son chien divaguer peut être sanctionné par une



contravention de 1ère classe (maximum 38 €) voire de 2ème classe (maximum 150 €) si l'animal est classé en 1ère ou 2ème catégorie. Dans ce dernier cas, il doit également être muselé.

Il est évident qu'un chien en divagation peut représenter un risque, pour lui comme pour autrui. Il peut causer un accident de la circulation, mordre un passant, terroriser des personnes qui ne sont pas familières des chiens ou poursuivre tout ce qui se déplace un peu rapidement. Dans tous les

cas, le propriétaire engage sa responsabilité civile vis-à-vis de son chien. Si en votre absence, votre chien attaque une personne ou entraîne des dommages, vous serez directement tenu responsable. L'article 1385 du Code Civil dispose que « le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé ».

Groupe d'intervention du grand nettoyage (GIGN)



Le mardi 20 octobre, le GIGN est de nouveau intervenu pour rendre accessible un chemin creux entre le Petit Val et les Mollières, un chemin historique datant des années 1350.

L'aide d'un tracteur d'un agriculteur a été nécessaire pour venir à bout des ronces hautes de plus de 20 mètres de haut. La municipalité tient à saluer le travail des bénévoles. Elle leur adresse ses sincères remerciements pour leur participation active et a une pensée pour ceux qui n'ont pu être présents.



Le nettoyage du lavoir opéré le 5 juin était nécessaire suite à l'inondation de cet endroit après un orage. Les riverains sont venus apporter main forte à Jean Yves avec l'aide de matériel adéquat. La municipalité les remercie



École



L'école de Le Crouais accueille cette année 72 élèves.

Répartis comme les années passées en 3 classes, ils sont accueillis par nos 3 enseignantes : Sophie GOMY en cycle 1, accompagnée par ses ATSEM Katia LECHEVESTRIER-HERY et Marie MOISON, Karen MAUDET en cycle 2, aidée d'une AESH Céline SAUDRAIS et Aurélie LARDIER en cycle 3 qui est aussi pour la deuxième année consécutive à la charge de la direction. De plus, un nouvel agent intervient pour la garderie et la cantine : Céline MARTINS.

Cette année, les élèves travailleront sur différents projets autour du thème des couleurs. En voici un exemple, juste avant les vacances de la Toussaint, les enfants sont venus en classe avec une tenue ou un accessoire orange puis ont découvert l'origine de la couleur orange, cuisiné, joué et peint orange. Moment apprécié par tous.

Ils ont aussi comme l'an dernier, le plaisir d'accueillir une intervenante de l'école de musique de Brocéliande pour poursuivre leur travail et participeront au prix des incorruptibles. D'autres projets sont en cours de réflexion.

Dénomination de l'école :

Il y a deux ans, un travail sur le patrimoine de Le Crouais a été mené par Mme Maudet et les élèves du cycle 2 et 3. Ils ont ainsi découvert les différents lieux de la commune (le manoir de la Louverie, le lavoir, la Croix Donjean, le Prieuré, le Garun ...). Suite à cette expérience, les élèves du cycle 2 ont eu l'idée de proposer un nom pour leur école. Après différentes propositions, « l'école des trois cailloux » a été retenue par l'ensemble des élèves : « trois » pour le nombre de classes et « cailloux » en référence au Garun qui s'appelait autrefois Chailloux qui est la



vieille orthographe du mot caillou. Sa géologie est de schistes argileux.

Cette proposition a ensuite été faite au dernier conseil d'école de l'année scolaire 2019-2020. Suite à la discussion, deux propositions ont été retenues par le conseil :

- L'école des petits cailloux (modification du nom proposé par les élèves en ajoutant l'adjectif « petits » pour ajouter une touche écolière représentant les enfants)
- L'école des 3 hêtres (faisant référence aux 3 arbres de la cour).

Ces deux propositions ont été soumises au vote des parents et de l'ensemble de la communauté éducative.

Le sondage a montré une nette préférence pour le nom « l'école des petits cailloux » à 69,12% pour 68 votants.

Bibliothèque



La bibliothèque municipale a rouvert ses portes et vous accueille 3 fois par semaine aux horaires suivants :

- Le mardi et le mercredi de 15H30 à 17H30
- Le samedi de 10H à 12H
- Fermeture les jours fériés

Nous remercions les bénévoles pour leur implication et leur disponibilité pour le bon fonctionnement de notre bibliothèque. Ils sont aidés dans leurs missions par Marie MOISON, employée communale.

Informations générales :

- Nombre de documents : 3 000 livres ou livres audio (dont 2 000 en fonds propres)

- Publics : crouaisiens et crouaisiennes
- Prix de l'adhésion : gratuit
- Limite d'emprunt : 5 documents pour 3 semaines
- Possibilité de portage de livres à domicile
- Réglementation sanitaire : respect obligatoire des gestes barrières

Animations gratuites

- Communauté de Communes Saint Méen Montauban :
 - Atelier Bébés lecteurs (0 à 3 ans) un mardi par mois à 10H
 - L'heure du conte (4 à 8 ans) un mercredi par mois à 15H30
 - Bénévoles bibliothèque : animations sur thèmes : carnaval, Pâques, Noël...
 - Ecole : visite de chaque cycle pour prise de connaissance des lieux, choix de lecture...
- En raison de la crise sanitaire actuelle, aucune animation n'est assurée, nous espérons qu'elles reprendront très bientôt.

Votre avis

Pour les achats de livres, nos bénévoles

souhaitent connaître votre avis et vos préférences afin de vous proposer des volumes correspondant à vos attentes. N'hésitez pas à nous communiquer vos souhaits : titres, auteurs ou types (roman, BD, documents, biographie, histoire, policier...)

Nouveauté

Une boîte à livres sera installée à proximité de la mairie. Ce dispositif permettra l'échange de livres entre particuliers pour leur donner une seconde vie.

Devenir bénévole

Les activités au sein de la bibliothèque sont très diverses et notre équipe de bénévoles ne demande qu'à s'agrandir. Si vous souhaitez nous rejoindre, nous vous accueillons avec plaisir pour partager et échanger connaissances, passions, savoir-faire...

Nous contacter

Bibliothèque Municipale LE CROUAIS : 02 99 09 68 88 ; bibliothèque-le-crouais@orange.fr

CCAS

Au début du confinement, les élus représentant du CCAS ont contacté les personnes vivant seules âgées de plus de 67 ans et sont intervenus pour effectuer les courses de premières nécessités pour celles n'ayant pas de moyens de locomotion et de familles à proximité. Ces appels ont été renouvelés plusieurs fois durant le confinement. Cette action a été très appréciée.

Une solidarité entre voisins a été constatée pendant cette période.

En raison de la crise sanitaire, le repas annuel prévu début octobre n'a pas pu avoir lieu.

Les membres du CCAS se tiennent à votre disposition pour toutes informations sur les aides à domicile, le portage de repas, les transports à la demande ainsi que les aides pour la réhabilitation de votre logement.

Assistants maternelles

Nous vous communiquons les coordonnées des assistantes maternelles exerçant sur notre commune. Il vous appartient de prendre contact avec elles afin de connaître leur disponibilité.

Mme Virginie FORESTIER

22, la Boscherai

Tél. : 02.99.09.61.34 / 06.33.43.49.55.

Agréée pour 2 enfants.

Mme Laurence GLOTIN

16 rue des Courtils

Tél. : 02.99.09.48.67 / 06.42.00.43.44.

Agréée pour 3 enfants.

Mme Rachel TOUANEL

3 rue des Portes

Tél. : 02.99.09.60.95 / 06.01.42.87.42.

Agréée pour 4 enfants.

Pour toutes informations complémentaires, consulter www.assistantsmaternels35.fr.



RIPAME (Relais Intercommunal Parents Assistantes Maternelles Enfants)



Relais Intercommunal
Parents - Assistants Maternels - Enfants



Le Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels Enfants (RIPAME) du Secteur de Saint Méen le Grand est un service gratuit qui s'adresse aux familles, assistants maternels, garde à domicile et aux jeunes enfants du pays de Saint Méen le Grand.

Les petits futés : Espaces-jeu pour les tout-petits. Ce sont des lieux d'accueil, d'éveil et de socialisation pour les jeunes enfants de moins de 3 ans accompagnés d'un adulte (parent, grand parent,

assistant maternel). Ils se déroulent le mercredi matin 2 fois par mois de 9h30 à 11h30 dans la salle des associations. Lors de la matinée encadrée par une animatrice, des activités d'éveil favorisant l'épanouissement et le développement des jeunes enfants sont proposées aux tout petits.

Actuellement, 8 enfants y sont inscrits. Cette année, l'animatrice propose des activités autour des différents paysages (la mer, la forêt, la savane...).

Il reste encore des places.

Pour plus d'information contacter l'antenne St Méen Familles Rurales du RIPAME St Méen Montauban au 02.23.43.26.86 ou ripameasso.st-meen@famillesrurales.org



Le Marché de Noël 2020
EST ANNULÉ
(POUR RESPECTER LES CONSIGNES SANITAIRES)
Rendez-vous en décembre 2021

Maisons fleuries

Le vendredi 10 juillet 2020, le jury des maisons fleuries composé de Gérard GORRE, de Roger MESNAGE, de Jean-Yves RAMARE de Le Crouais, de Irène MOREL de St Onen la Chapelle et de Raymond HURE de St Méen le Grand a sillonné la commune et a délibéré comme suit :

Hors concours local : M. et Mme Roger MESNAGE, 23 la Boscherais

1^{er} prix > M. et M^{me} Maurice PIEDERRIERE, 2 la Ville Mauny

2^e prix > M. et M^{me} Léon FAUCHOUX, 30 le Grand Val

3^e prix > M. et M^{me} Yvon BOURRIEN, 21 le Chêne Bonnet

4^e prix > M. et M^{me} René DEFFAINS, Bel Air

5^e prix > M. et M^{me} Gérard GORRE, 3 la Ville Neuve

6^e prix > M. Jean Claude MARTIN, 27 rue des Courtils

7^e prix > M. et M^{me} Armel OLIVE, 1 la Ville Mauny

8^e prix > M. et M^{me} Alain PINAULT, 31 la Bodinais

9^e prix > M. et M^{me} Claude TOUANEL, les Champs

10^e prix > M. et M^{me} Louis FAUCHOUX, les Champs

11^e prix > M. et M^{me} Alain ROSSELIN, 2 le Lisou

12^e prix > M^{me} Marie PERDRIX, 8 rue des Portes

12^e prix > M^{me} Léone MASSARD, 22 Les Mollières

13^e prix > M. et M^{me} Laurent MALLARD, 2 rue du Verger

14^e prix > M. et M^{me} Michel LESGUER, le Petit Val

15^e prix > M. et M^{me} Nicolas EON, le Pas de la Lande

16^e prix > M^{me} Odette TERRA, 23 rue du Verger



17^e prix > M^{me} Anne LABBE, 20 la Poutais

18^e prix > M. et M^{me} André ROSSIGNOL, le Pas de la Lande

19^e prix > M^{me} Christiane TERRA, 7 rue des Courtils

20^e prix > M. et M^{me} François HERVE, 8 rue du Verger

Félicitations à tous les lauréats qui recevront un bon d'achat par la municipalité.

Travaux

Avancement aménagement du bourg

Suite aux récents travaux d'aménagement, l'arrêt de car est désormais installé sur le parking de la mairie pour une meilleure sécurité des transports scolaires.

Un abri bus et un abri cycles ont été aménagés pour un montant total de 11 052,26 € dont voici le détail :

- Arrêt de bus 3753,60 €

- Abri cycles 1560,00 €

- Fournitures et pose de l'abri bus 5738,66 €

Un nouveau projet est en cours pour continuer l'aménagement des entrées Est (sortie la Brohinière) et Ouest (sortie Saint Méen). Le maître d'œuvre est retenu et travaille sur le dossier. Les appels d'offres seront lancés au premier semestre 2021.



Entretien voirie

La commune procède régulièrement à des travaux. Pour 2020, ils sont les suivants :

- Curage de fossés au Petit Val, la Ville Mauny, la Régnerais, le chemin gourmand et le Lisous
- Dérasement et redressement d'un chemin rural aux Mollières
- Pose d'un tuyau d'évacuation à la fontaine Saint Laurent

Ces Travaux ont été effectués par l'Entreprise 2LTP pour un montant de 2 942,40 € TTC.

- Travaux de viabilisation réseau pour l'entreprise MT couverture, la Friche aux Moines, par l'Entreprise Pompéi pour un montant de 15 099,60 € TTC.

- Remise en état du chemin entre la Boscherais et la Ville Tual et empièchement du chemin du Petit Val : nivellement réalisé par Havard TP pour un

montant de 1 056€ TTC, fournitures empièchement SCB Plouasne (240 tonnes) pour un montant de 3 412 € TTC.



Terrain de foot

Un entretien régulier du terrain permet aux joueurs de pratiquer leur sport dans de bonnes conditions. Pour assouplir, assainir et drainer le terrain, un sablage et un carottage ont été effectués par Jean-Yves, employé communal. La location du matériel et l'achat du sable s'élèvent à 2000 €.

Cet été, Jean Yves, employé communal, et Rémy, Adjoint en charge des travaux,



ont posé du PVC au plafond des vestiaires et de la faïence dans les douches. Le montant des travaux s'est élevé à 500 €



Ecole

Quelques travaux au sein de l'école ont eu lieu durant les vacances scolaires :

- Pose de panneaux insonorisants dans la classe du cycle 2 par l'entreprise Levrel pour un montant de 1888.80 € TTC.

- Peinture du plafond de la classe du cycle 2 et pose de placo dans la classe du cycle 1 réalisées par Jean Yves, employé communal et Rémy, Adjoint en charge des travaux.



Vie économique

La commission communication souhaite disposer d'un répertoire des artisans, entrepreneurs ou autoentrepreneurs de la commune pour le diffuser dans le prochain bulletin municipal.

Afin de disposer de la liste la plus exhaustive possible, nous invitons tous les autoentrepreneurs, dirigeants d'entreprises et artisans qui habitent Le Crouais à se faire connaître auprès de la mairie (de préférence par mail mairie.lecrouais@wanadoo.fr).

Que votre activité soit installée sur la commune ou que vous y habitiez mais que votre activité soit installée au-delà, n'hésitez pas à contacter la mairie.

ACCA – Association de chasse agréée



Président : Léon FAUCHOUX

La saison 2020-2021 de l'ACCA a redémarré en septembre après une année perturbée en raison de la Covid. L'assemblée générale s'est tenue en juillet.

Nous sommes heureux d'accueillir de nouveaux chasseurs. Pour la potée de février, les crouaisiens et autres convives étaient au rendez-vous et nous les remercions.

Sur la photo, une bonne partie des chasseurs est sur le départ pour une battue. Ces battues sont indispensables pour la régulation du gros gibier et la destruction des nuisibles. A noter que les battues sont régulées par la Fédération des chasseurs d'Ille et Vilaine. Nous avons un nombre de bracelets limités et payants pour chaque espèce. Le bracelet doit être mis sur l'animal avant tout déplacement : bracelet pour un sanglier 60 €, pour un chevreuil 35 €.

Malgré ces contraintes, la chasse reste un loisir, un sport tout en respectant la nature.

Prenons date pour la mi-février pour la potée 2021 en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

Les amis de Saint-Laurent

Présidente : Yolande MESNAGE 02 99 09 59 28

Au mois de mars, l'association a organisé un concours de belote qui malgré un petit nombre de participants a permis de passer un après-midi convivial. Celui-ci a eu lieu juste avant le confinement mis en place contre la COVID. Pendant cette période, la vie de la paroisse a été très perturbée. Les membres de l'association aidés de bénévoles répondent toujours présents pour le nettoyage de l'église, tâche importante avant chaque cérémonie. Merci à tous pour ce travail.



Vous pouvez trouver des informations pour la Paroisse dans la vitrine à côté de la grande porte et vous pouvez vous procurer la feuille d'information hebdomadaire dans la boîte aux lettres derrière cette vitrine.

Club de la Gaieté

Président : Robert OGER – 02 99 09 64 01

Le 8 Janvier 2020, le club de la Gaieté a organisé sa galette des rois. L'après-midi s'est terminé par des jeux (belote ou autres...).

Le concours de belote a eu lieu le 4 Mars 2020 à la salle communale de LE CROUAIS. 124 équipes étaient présentes. Pour passer le temps entre les parties, les personnes pouvaient se restaurer à la buvette et au stand des gâteaux/crêpes.



Le club de la gaieté remercie tous les participants à ces manifestations qui se sont déroulées dans une très bonne et sympathique ambiance.



Association des parents d'élèves

L'assemblée générale de l'Association des Parents d'Elèves de l'école s'est déroulée le vendredi 2 octobre 2020.

Bureau élu pour l'année scolaire 2020/2021 :

Présidente Adélaïde TIELLES

Vice Présidente Véronique HENRY

Co-Trésorières Cécile PIGNOCHET - Stéphanie LORAND

Trésorière Adjointe Pamela RUELLAND

Secrétaire Solène JAMET

Secrétaire Adjointe Elodie LEFEUVRE

Membres Nicolas EON - Virginie FORESTIER - Harmonie MASSON - Stéphane MERCERIE - Sylvie ODIE

L'association a présenté son bilan positif, ainsi que les différents temps forts : arbre de Noël, repas tartiflette et vente de sapins. En septembre, la collecte de ferrailles a permis de récolter plus de 8 tonnes et une vente de gourdes a été organisée : 200 gourdes vendues. Toutes ces actions vont permettre de contribuer aux projets pédagogiques tels que : l'abonnement aux In-corruptibles, des sorties au cinéma pour les différentes classes et bien d'autres. Cette année 2020, le spectacle de Noël est exclusivement réservé aux élèves de l'école. Il aura lieu en décembre sous conditions sanitaires, et sous réserve des autorisations.



Comité des fêtes

L'assemblée générale du comité des fêtes s'est tenue le 13 mars 2020. Les membres sont les suivants :

Président Stéphane BOURRIEN

Vice-président Daniel CHICOINE

Secrétaire Gérard GORRE

Secrétaire adjointe Rachel TOUANEL

Trésorier Barnabé GILLOUAYE

Trésorier adjoint Henri TOUANEL

Membre Yvon FOISNEL - Bruno

TOUZARD - Gilbert TRUTIN

Compte tenu de la crise sanitaire, toutes les manifestations prévues cette année sont annulées.



Absents sur la photo Rachel TOUANEL et Yvon FOISNEL

Un souffle pour marcher

L'association "un souffle pour marcher" créée depuis 1993, a pour objectif d'aider les personnes de moins de 30 ans en situation de handicap. Selon les moyens de l'association, c'est une aide financière apportée après l'étude du dossier et l'intervention des différents organismes (CPAM, Mutuelles, etc...). Cette année, l'association a aidé pour la réparation et le remplacement de la batterie d'un fauteuil électrique. Chaque année, un couscous est organisé et la recette de celui-ci ainsi que les subventions de la commune, des communes environnantes et les dons permettent le fonctionnement de l'association.

N'hésitez pas à solliciter l'association si vous connaissez des personnes dans le besoin.

Composition du bureau :

Présidente Christine TRUTIN

Vice-Président Bernard GRASLAND

Secrétaire Sandrine LECOMTE

Secrétaire adjointe Catherine GUERIN

Trésorière Catherine BUSNEL



Absente sur la photo Manolita SANTIER-PERCHEREL

Trésorière adjointe Marie France TOUPE

Membres : Marie Aimée GUILLEUX - Jocelyne LEBRETON - Camille LEVREL - Manolita SANTIER-PERCHEREL.

Contact : 02 99 09 69 02
(Christine TRUTIN)



U.N.C. - A.F.N. - OPEX

COMMEMORATIONS

La cérémonie du 11 novembre 2019 a eu lieu le dimanche 10 novembre 2019 au nouvel emplacement du monument aux morts, en la présence de M. Armel JALU, Maire, des conseillers de la commune et des anciens combattants AFN Soldats de France de Quédillac. Le cortège s'est dirigé

au monument aux morts pour le dépôt de gerbe suivi d'une minute de silence.

Après la cérémonie, un pot de l'amitié a été offert par les AFN SDF et la Mairie à la salle associative.

Merci aux personnes qui étaient présentes à cette occasion.

La cérémonie du 8 Mai 2020 s'est déroulée dans le strict minimum autour du monument aux morts avec le dépôt de la gerbe puis la lecture de l'allocation ministérielle par Mr le Maire Armel JALU.

Une minute de silence a été observée. Pas de public pour cause de l'épidémie coronavirus.



11 novembre 2019



8 mai



8 mai 2020

US Le Crouais

À la suite de l'arrêt prématuré de la saison passée, et en raison de sa troisième place au classement, l'équipe A a obtenu sa montée pour la division supérieure (D2). C'est la deuxième fois que le club évoluera à ce niveau. Cette montée a permis d'attirer de nombreuses recrues, grâce auxquelles l'équipe B, en entente avec l'USSMSO la saison passée, retrouve son indépendance. Le recrutement mené permet non seulement de rajeunir l'effectif mais aussi de le bonifier.

Patrick TOUANEL et Stéphane PLENECAS-SAGNE s'occupent de l'encadrement de l'équipe première. Marvyn MEURISSE enca-



dre l'équipe B (D4). Kylian TOUANEL et Théo GLOTIN gèrent quant à eux la préparation des entraînements. Sportivement, l'U.S Le Crouais s'est fixée comme objectif le maintien en D2.

L'entente pour les catégories jeunes avec l'US Saint Méen / Saint Onen se poursuit et permet au club de conserver ses jeunes joueurs sous licence.

Des travaux d'aménagement ont été effectués dans la buvette par les bénévoles de l'association. Ils rendent les lieux plus sympathiques, ce qui contribue à la convivialité reconnue de l'USLC.

Le club a aussi fait parler de lui sur les réseaux sociaux en se hissant jusqu'en demi-finale du concours du plus beau logo de foot d'Ille-et-Vilaine. Il termine 3ème sur 192 inscrits. C'est Jérémy CHICOINE, ancien joueur, qui avait confectionné le logo au

début des années 2010.

Avec l'interdiction des rassemblements, le traditionnel cochon grillé, qui avait été repoussé dans un premier temps, n'a pas pu avoir lieu. Le bureau du club réfléchit à de nouveaux projets qui permettront de garantir les gestes barrières.

L'U.S Le Crouais est aussi présente sur les réseaux sociaux :

- Facebook : US Le Crouais Football
- Instagram : us_le_crouais
- Twitter : @USLeCrouais
- Site internet : www.uslecrouais.footeo.com

Contacts : TOUANEL Kylian : 06 83 95 42 15 / GLOTIN Théo : 06 42 16 44 08.



Calendrier des fêtes 2021



	Dates	Activités	Organisateurs
01	29 janvier	Assemblée générale	AFN
	31 janvier	Galette des Rois	US Le Crouais
02	6 février	Repas tartiflette	APE (Association Parents Elèves)
	13 février	La potée	ACCA
03	3 mars	Concours de belote	Club de la gaieté
	17 mars	Repas couscous	Club de la gaieté
04	17 avril	Repas choucroute	AFN
05	9 mai	Vin d'honneur	AFN
	15 mai	Assemblée générale	US Le Crouais
	19 mai	Concours de palets	Club de la gaieté
06	12 juin	Fête des écoles	APE (Association Parents Eleves)
	13 juin	Fête communale	Comité des Fêtes
	19 juin	Sortie annuelle	AFN
	26 juin	Repas - Cochon grillé	US Le Crouais
09	11 septembre	Repas des classes	Comité des Fêtes
10	2 octobre	Repas	CCAS
	20 octobre	Concours de belote	Club de la gaieté
	23 octobre	Repas poule au riz	Comité des Fêtes
11	14 novembre	Commémoration à Quédillac	AFN
12	4 décembre	Sainte-Barbe	
	10 décembre	Marché de Noël	
	11 décembre	Repas de fin d'année	Club de la gaieté
	19 décembre	Arbre de Noël	APE (Association Parents Eleves)



SMICTOM



Horaires et jours d'ouverture des déchetteries les plus proches :

	CAULNES Le clos devant les pouriaux 02 96 88 72 06	MONTAUBAN ZA La Gautrais 02 99 06 39 48	LE LOSCOUËT La Gautrais 02 96 25 23 02	GAËL Point Clos 02 99 07 71 47
Lundi	8h30-12h 13h30-18h	8h30-12h30 14h-18h	-	8h30-12h 13h30-18h
Mardi	-	14h-18h	8h30-12h 13h30-18h	-
Mercredi	-	8h30-12h30 14h-18h	-	8h30-12h 13h30-18h
Jeudi	8h30-12h 13h30-18h	-	8h30-12h 13h30-18h	-
Vendredi	-	8h30-12h30 14h-18h	-	-
Samedi	8h30-12h30 13h30-17h30	9h-12h30 13h30-17h	8h30-12h30 13h30-17h30	8h30-12h30 13h30-17h30



L'OFFICE des SPORTS du PAYS de SAINT-MÉEN

C'est le nouveau nom et nouveau visuel, suite à la fusion des offices de Saint Méen le Grand et de Montauban de Bretagne. Une nouvelle aventure pour plus de proximité et de développement du sport en local.

L'Office des Sports de Saint Méen Montauban est une association loi 1901, qui a pour but de promouvoir le sport sur l'ouest de l'Ille et Vilaine.

L'Office des Sports Saint-Méen Montauban a pour objet général, en concertation avec les instances représentatives du territoire et les acteurs du sport :

- d'établir et d'actualiser périodiquement un Projet Sportif Intercommunal.



Office des Sports
Saint-Méen
Montauban

Contact :

Office des Sports
Saint Méen Montauban
Stade A Robert
2 Rue de Métairie Neuve
35360 Montauban de Bretagne
info@officedessports-saintmeenmontauban.fr
Tel 02 56 18 91 95

- de soutenir, d'encourager et de provoquer tout effort et toute initiative tendant à répandre et à développer pour tous la pratique de l'activité physique et sportive et des activités de loisirs à caractère sportif.

- de contribuer à un développement cohérent des activités physiques et sportives au sein de l'intercommunalité Saint Méen Montauban,

Office Cantonal des SPORTS
MONTAUBAN DE BRETAGNE

OFFICE des sports

ECOLE MULTISPORTS
Saison 2020/2021

70 €

Du CP au CM2

Lundi : La Croix - Lanigan - Bignepierre - Drenth
Mardi : St Malo - St-Ber - Saut
Mercredi : Québén - Montauban
Jeudi : St-Maugan - Bignepierre - Malédre
Vendredi : St-Ber - St-Denis - Saut

Inscription et informations :
www.ocs-montaubanbretagne.fr
Facebook : Office Cantonal des Sports
Email : 06.82.23.62.09

Office Cantonal des SPORTS
MONTAUBAN DE BRETAGNE

OFFICE des sports

EVEIL MULTISPORT

POUR LES ENFANTS DE :
Moyenne et Grande Sections

40 €

Saison 2020-2021

Irodouër : Lundi de 17h à 17h45
Le Crouais : Mercredi de 10h à 11h
Gaël : Mercredi de 12h15 à 12h15
Muel : Mercredi 14h à 15h
Saint Maugan : Mercredi de 15h15 à 16h15
Landujan : Mercredi de 16h45 à 17h45

Inscription et informations :
www.ocs-montaubanbretagne.fr où sur
Facebook : Office Cantonal des Sports
Emilie : 06.82.23.62.09

L'office du tourisme - activité de géocaching

L'Office de Tourisme du Pays de St-Méen Montauban est ouvert toute l'année pour vous accueillir et vous faire découvrir les multiples richesses de son territoire. Au cœur de la Bretagne, en Pays de Brocéliande, le Pays de St-Méen Montauban jouit depuis toujours d'une situation privilégiée, à l'intersection des deux grands axes régionaux Rennes-Brest et Saint-Malo-Vannes. En parcourant ce territoire de 18 communes, vous serez surpris de découvrir la richesse de son patrimoine, témoin d'une histoire ancrée en Brocéliande.

Il vous propose une activité de GÉOCA-CHING : Chasse aux trésors des temps modernes

Retrouvez votre âme d'enfant en pratiquant le géocaching ! Avec cette activité proposée par l'Agence Départementale du Tourisme Haute Bretagne en partenariat avec l'Office de Tourisme, vous découvrirez des trésors cachés dans des sites naturels ou culturels guidés par votre smartphone. Une manière originale et ludique de partir à la découverte d'un territoire.

Comment jouer ?

Rien de plus simple ! Avec votre smartphone, téléchargez l'application gratuite «*Trésors de Haute Bretagne*» sur Android ou iPhone. Cette application vous

permettra de découvrir tous les trésors (appelés caches ou géocaches) du pays de Saint-Méen Montauban, mais aussi dans toute la Haute Bretagne Ille et Vilaine !

Il ne vous reste plus qu'à choisir votre parcours. Laissez-vous ensuite guider par Korry Gan, Queen Aman ou Kronomec : ces drôles de personnages connaissent le territoire comme leur poche et vous le feront découvrir avec humour et malice !

Sur place, une fois le trésor trouvé, il vous faudra rester discret ! Prenez un badge dans la boîte ! Il est également possible de partager votre expérience avec les autres «géocacheurs» via l'application mobile !

Sur le pays de Saint-Méen Montauban, 8 circuits de géocaching sont disponibles et permettent de découvrir des sites naturels ou patrimoniaux de notre territoire.

Quelques exemples de chasse aux trésors :

- CHASSE AUX TRÉSORS SUR LES PAS DE SAINT-LAURENT

En emboîtant les pas de St-Laurent, vous profiterez d'un joli moment de détente en famille dans un site méconnu aux vertus insoupçonnées... une multitâche facile et amusante qui vous permettra de découvrir le patrimoine de la commune de Le Crouais.



- CHASSE AUX TRÉSORS À LAMPOUY ALIGNEMENTS MÉGALITHIQUES

Sur ce parcours sans difficulté particulière, vous attendent pas moins de 48 menhirs classés monuments historiques. A la clé, une jolie balade au cœur de l'histoire de l'un des 51 espaces naturels du département.

- CHASSE AUX TRÉSORS A BICYCLETTE AVEC LOUISON

Prêts pour une virée sur les traces du champion Louison Bobet ? Né à Saint-Méen-le-Grand, Louison a été champion du Monde et vainqueur du Tour de France par 3 fois dans les années 50 ! Attaquez la grande boucle et découvrez les lieux de sa jeunesse !

Pour tout renseignement sur le géocaching, l'office de tourisme du Pays de Saint-Méen Montauban se tient à votre disposition. Contact : 5 rue de Gaël 35290 Saint-Méen-le-Grand, 02.99.09.58.04, contact@pays-stmeenmontauban-tourisme.fr.

Transport scolaire

Au 1er septembre 2017, la Région Bretagne est devenue responsable de l'organisation des transports scolaires et interurbains, excepté pour le transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap. Pour en savoir plus, connectez-vous sur <http://transports.bretagne.bzh>

A noter

Depuis septembre 2016, le port d'une chasuble rétro réfléchissante sur les chemins piétons du domicile jusqu'à la montée dans le car le matin et de la descente du car au domicile le soir est obligatoire. En effet, chaque année en France des accidents sont à déplorer en raison

du manque de visibilité des élèves aux abords des rues et des routes.

Le non respect de ces règles entraîne des sanctions conformément à l'article 21 du règlement des transports. Cette décision s'applique également dans le cadre des sorties scolaires afin de sensibiliser les enfants aux dangers de la route.



Com-Com St Méen-Montauban

Travaux piscine Saint-Méen

Le Conseil communautaire a décidé de réaliser des travaux d'amélioration et d'agrandissement de la piscine Acorus située à Saint-Méen-le-Grand.

Le bassin d'origine sera transformé en bassin ludique et un bassin de nage de 10x25 m sera créé.

La maîtrise d'œuvre des travaux d'agrandissement et de réhabilitation de la piscine a

été confiée au groupement RAUM/LEICHT France/TUAL/CMB 35/ cabinet conseil Vincent Hedont installé à Nantes.

Ce projet est doté d'une enveloppe prévisionnelle de 4,5 millions d'euros.

Le contrat de délégation de service de la piscine a été attribué à la société Prestalis, ancien prestataire, pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} septembre 2019.

Covoiturage

En complément de l'offre de transport proposée sur le territoire de la Communauté de communes Saint-Méen Montauban, le covoiturage est une solution. La plateforme publique OuestGo, idéale pour les déplacements quotidiens domicile-travail, vous permet d'effectuer une recherche de trajet et vous met gratuitement en relation avec d'autres covoitureurs. L'application smartphone OuestGo est disponible sur GooglePlay et sur l'AppStore. Vous pourrez notamment y tester le

covoiturage dynamique permettant une mise en relation instantanée des covoitureurs. Vous êtes passager en quête d'un trajet immédiat ? Lancez votre recherche sur l'application et vous pourrez trouver les conducteurs qui sont déjà sur la route ! C'est un principe d'auto-stop connecté et organisé.

+ D'INFOS notamment sur l'organisation du covoiturage dans le contexte sanitaire, sur le site Internet de Owestgo : www.ouestgo.f

Transport à la demande

Le TàD est un service de proximité proposé par la communauté de communes

qui permet aux habitants qui ont des difficultés de déplacement d'être mobiles. Les personnes sont prises à leur domicile ou à un point d'arrêt (prédéfini) et déposées auprès d'équipements non marchands du territoire (établissements médicaux, arrêts de transport en commun, gare, mairies, associations d'aide à l'insertion, pharmacies...). Le service ne dessert pas les grandes surfaces ou les commerces

de proximité tels que les boulangeries, les superettes...

Le TàD s'adresse aux personnes de plus de 65 ans, aux personnes en situation de handicap et aux personnes en recherche d'emploi et en insertion.

Pour utiliser ce service, il faut devenir adhérent, et obtenir une carte de transport auprès de la Communauté de communes Saint-Méen Montauban (l'adhésion est gratuite). Le TàD fonctionne du lundi au

vendredi de 8h30 à 18h30.

Une fois l'inscription réalisée, les trajets sont à réserver au minimum la veille pour le lendemain. Les tickets de transport, 2,50€ ou 1.00€ l'unité en fonction du public concerné, sont en vente directement auprès du conducteur qui viendra vous chercher.

Contact : Marie-Aude Massicot 02 99 06 54 92

Aides pour la rénovation et l'amélioration de l'habitat disponibles jusqu'en février 2021

Menée par la communauté de communes, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) permet de lutter contre les logements indignes et la précarité énergétique. Dans le cadre de ce dispositif, il existe des aides à destination des propriétaires occupants ou bailleurs (sous condition de ressources) habitant les communes de Bléruais, Gaël, Irodouër, Le Crouais, Muël, Quédillac, Saint-Malon-sur-Mel, Saint-Maugan,

Saint-Méen-le-Grand, Saint-Onen-la-Chapelle et Saint-Pern. Ces aides financières, disponibles jusqu'en février 2021, concernent des travaux d'économie d'énergie, d'adaptation des logements, de rénovation de logement très dégradé (électricité, problème d'humidité...). Comment solliciter ces aides ? Le service habitat de la communauté de communes vérifie si les propriétaires répondent aux conditions du dispositif et l'association

SOLIHA (solidaires pour l'habitat) les accompagne pour le montage des dossiers jusqu'à la réalisation des travaux. Pour connaître la faisabilité de votre projet, contactez le service habitat de la communauté de communes.

+ D'INFOS Service habitat de la communauté de communes : 02 99 06 54 92 ; habitat@stmeen-montauban.fr

Les maires de Le Crouais

- **1809 à 1838 : RENAULT puis MOREL**

- **1838 à 1851 : Joseph DUVAL.** En 1850, il y a un dossier sensible sur le projet de tracé pour aller à Quédillac entre le préfet, la commune de Quédillac d'un côté et la commune de Le Crouais de l'autre. Le Crouais veut désenclaver tous les villages à partir de la Ville Neuve vers la route impériale N 166 au village du Bahac, le préfet et Quédillac privilégiaient la sortie du bourg, la croix Radoux pour desservir la Pourfilais et la Ville Egu.

- **30 avril 1851 : Joseph EGU** jusqu'à septembre 1865. En 1851 et 1854 toujours le même dossier, le chemin de la Régnerais est prioritaire car impraticable les 2/3 de l'année pour pouvoir transporter du grain, des bestiaux et de la pierre, impossible d'y circuler même à cheval, les cultivateurs ne peuvent pas vendre leurs pommes, les enfants sont obligés d'aller à l'école à St Méen ou de rester dans l'ignorance, les habitants de ces villages ne peuvent pas aller à la messe le dimanche, il faut se déplacer à pied comme les meuniers et les médecins.

En 1857, le commissaire enquêteur ne suit pas la commune, malgré un vote unanime du conseil municipal le 21 décembre 1852.

En 1858, création d'une école mixte.

En 1862, toujours le problème du tracé, le préfet porte l'affaire devant le tribunal qui donne raison à la commune de Le Crouais.

Certains habitants de la commune voisine avaient émis l'idée d'aller jusqu'à la Ville Mauny et passer par Ranléon pour

aboutir route de Quédillac mais elle n'aura pas de suite.

- **17 septembre 1865 : Auguste DUVAL** jusqu'à 1871.

- **28 mai 1871 : Joseph PECHELOCHE.** C'est la guerre de 1870, le ministre de l'intérieur demande des avances financières pour la mobilisation de la garde nationale.

- **Février 1881 jusqu'à juillet 1906 : Louis PECHELOCHE.**

- **14 octobre 1906 : François PERDRIX** jusqu'à mars 1908. Le 20 janvier 1907, suite à une pétition, le conseil demande à la compagnie des chemins de fer de l'ouest d'effectuer une halte à la Régnerais, ligne la Brohinière-Carhaix.

- **Avril 1908 : Louis PECHELOCHE** jusqu'à janvier 1912. En décembre 1910, une demande est faite au ministre des travaux publics afin de laisser descendre ou monter les voyageurs à la Régnerais pour tous les trains. Le conseil obtiendra gain de cause.

Entre le 5 novembre 1911 et le 4 février 1912, Louis PECHELOCHE ne peut pas assurer sa mission, c'est Joseph MESNAGE qui assure les fonctions.

- **Avril 1912 : Joseph MESNAGE** jusqu'à novembre 1919, mais le 27 février 1916, il est mobilisé et ce jusqu'au 27 décembre 1918, c'est Pierre MERCERIE qui assume la responsabilité.

- **Décembre 1919 : Célestin CARRET,** maire jusqu'à avril 1945.



- **Avril 1945 : Mathurin TOUANEL** suite à de nouvelles élections alors que la guerre n'est pas finie.

- **16 octobre 1947 :** Le changement de républicain permettra à **Armand TOXE** de devenir maire après 22 ans de conseiller. Il y restera jusqu'au 3 octobre 1959, jour de son décès. Pendant ses mandats, il accélère la construction des chemins ruraux, l'électrification des cloches, l'extension de l'école avec la création du plateau sportif.

- **Décembre 1959 : Pierre COULON.** On lui doit notamment la construction de la mairie inaugurée le 15 mars 1980 et un nouveau terrain de foot en 1988. Le 5 mai 1985, le conseil se porte acquéreur du café LEGARÇON.

- **1989 : Jean LECOEUICHE.** Il y restera 12 années. Il fait construire la salle culturelle

- **Mars 2001 : Armet JALU** devient maire et ce jusqu'à 2020. Pendant ses mandats, il fait effectuer la démolition de l'ancienne salle des fêtes en 2004, l'éclairage public sur le terrain de foot, la création du chemin gourmand, la construction des salles associatives, des travaux à l'école, l'installation d'un clocher sur l'église, la création d'une bibliothèque, la dénomination des rues, la mise en place de la carte communale, l'aménagement du bourg avec le transfert du monument aux morts...

Recherches effectuées par Gérard GORRE

Zoom sur ... Rétrospective

Armel Jalu, Maire de 2001 à 2020

C'est en 1995 qu'Armel JALU rejoint le conseil municipal de Le Crouais.

En mars 2001, il est élu maire. Réélu en 2008, cette année est également marquée par son élection au Conseil Départemental, mandat qu'il

exercera jusqu'en 2015. Réélu en 2014, il reste à la plus haute fonction de la commune jusqu'en mai 2020, date à laquelle il se retire pour une retraite bien méritée après 25 années au service de la municipalité dont 19 ans en qualité de maire.

Pendant toutes ces années, Armel s'est attaché à faire évoluer Le Crouais. La liste des réalisations tout au long de ses mandats est longue.

Parmi les principales, on lui doit notamment l'assainissement collectif, de nombreux aménagements à l'école, la réfection de l'église avec remise en place du clocher, l'éclairage du terrain de foot, la rénovation de la Mairie, la création d'une bibliothèque, la construction des salles associatives, et l'aménagement du bourg.

Sous ses mandats, la population de la commune a connu une forte augmentation, passant de 350 à 570 habitants. Le nombre d'élèves a lui aussi augmenté, passant de 50 en 2001, à 72 lors de la dernière rentrée scolaire. L'endettement par habitant est quant à lui passé de 854 € à 245 €, quand la moyenne nationale est de 962 €.

Armel aura sans aucun doute marqué son passage et la nouvelle municipalité tenait à lui rendre hommage pour son dévouement et son dynamisme pendant toutes ces années.



Inauguration salles et mairie 2016



Déplacement monument 2019



Chantier du lot. La Règnerais 2014



**Inauguration lot.
La Croix Donjean 2013**



Décoration 20 ans, déc. 2017



L'équipe municipale 2014-2020



Installation des jeux 2017



Les écrits concernant le prochain bulletin municipal sont à adresser aux membres de la commission information avant le **1^{er} septembre 2021** dernier délai.

Journal d'informations gratuit distribué à tous les foyers de la commune.

Rédaction – Diffusion : Mairie de Le Crouais

Directeur de la publication : M. Daniel CHICOINE, Maire

Responsable : Mme Marie-Paule CHERO et M Gérard GORRE, Adjointes en collaboration avec M^{me} Odile JAGU

Assistée de la Commission Information - Communication :

Mesdames Marie-Annick HERVE, Annie JOUANNE, Jocelyne LEBRETON, Marie LEVREL, Séverine LUCAS, Manolita SANTIER-PERCHEREL, Sylvette SERVANT.